



MAIRIE DE COURS LA VILLE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 24 Mars 2009

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, et en session ordinaire, le mardi 24 Mars 2009, à 20 heures, sous la Présidence de Monsieur Patrice VERCHERE, Maire de COURS LA VILLE.
M. Bertrand BECOT a été nommé secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée.

Appel des membres du Conseil Municipal : 22 présents, 5 absents dont 0 procuration, soit 22 votants.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès verbal de la précédente réunion.

LE CONSEIL MUNICIPAL

FINANCES COMMUNALES

Budget commune – Approbation du Compte Administratif 2008

Mme VERNAY-CHERPIN présente aux membres du Conseil le Compte administratif 2008

M. BARGE demande pourquoi la Dotation Globale d'Equipement relative aux locaux techniques n'apparaît pas. Mme VERNAY-CHERPIN et M. VERCHERE précisent que cette DGE sera inscrite sur le budget 2009, en effet, lors du vote du budget 2008 l'arrêté d'attribution de cette subvention n'était pas encore arrivé. Cet accord est parvenu en mairie, en juillet 2008, et une partie de cette dotation a déjà été versée à la commune.

Le Conseil,

- APPROUVE à l'unanimité, le compte administratif de la Commune de Cours la Ville – exercice 2008 faisant ressortir
- un excédent de fonctionnement de 1 391 223,13 €
- un déficit d'investissement de 501 994,02 €

Excédent net de : 889 229, 11 €

Félicite et remercie Monsieur le Maire pour sa bonne gestion.

Budget annexe commune – Approbation du Compte Administratif 2008 du lotissement « les Charrières »

Le Conseil,

- APPROUVE à l'unanimité, le compte administratif du lotissement « les Charrières » de Cours La Ville – exercice 2008 faisant ressortir
- un résultat nul de fonctionnement,
- un résultat nul d'investissement.

Budget annexe de la commune – Approbation du Compte Administratif 2008 du lotissement « Vercennes »

Le Conseil,

- APPROUVE à l'unanimité, le compte administratif du lotissement « Vercennes » de la Commune de Cours La Ville – exercice 2008 faisant ressortir :
- un excédent de fonctionnement de 26 145,41 €,
- un déficit d'investissement de 26 145,41 €.

Félicite et remercie Monsieur le Maire pour sa bonne gestion.

Budget commune – Approbation du compte de gestion 2008

Le Conseil à l'unanimité,

- DECLARE que le compte de gestion de la commune de Cours La Ville dressé, pour l'exercice 2008, par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Budget commune – Approbation du compte de gestion 2008 du lotissement « les Charrières »

Le Conseil à l'unanimité,

- DECLARE que le compte de gestion du lotissement «les Charrières » de Cours La Ville dressé, pour l'exercice 2008, par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Budget commune – Approbation du compte de gestion 2008 du lotissement « Vercennes »

Le Conseil à l'unanimité,

- DECLARE que le compte de gestion du lotissement «Vercennes » de Cours La Ville dressé, pour l'exercice 2008, par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Budget commune – Affectation des résultats

Le Conseil à l'unanimité,

- CONSTATE, pour mémoire, le solde des sections de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2008

Section de fonctionnement

Résultat antérieur 2007 reporté 599 784,49

Résultat de l'exercice- excédent 2008 791 438,64

Résultat disponible à affecter- excédent 1 391 223,13

Section d'investissement

Résultat antérieur 2007 reporté – Excédent 74 740,59

Résultat de l'exercice 2008 – Déficit - 679 983,61

R.A.R en dépenses - 131 501,00

R.A.R. en recettes + 234 750,00

Résultat cumulé - déficit - 501 994,02

- AFFECTE les résultats

1% en ressources d'investissement au c/ 1068 501 994,02

1% le solde en ressources de fonctionnement au 002 889 229,11

1 391 223,13

Budget commune – Durée d'amortissement

Le Conseil, à l'unanimité

- AUTORISE Mr le Maire à amortir les frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme, inscrits sur le compte 202, sur une durée de deux ans.

Budget communal – Attribution des subventions

Mme VERNEY-CHERPIN présente l'ensemble des subventions de la commune et apporte des explications quant aux sommes ayant fait l'objet d'une augmentation.

Dans le cadre de la subvention allouée à l'école privée Saint Charles, M. VERCHERE demande à ce qu'une commission temporaire soit mise en place. En effet, la convention qui lie la commune à l'association d'éducation populaire, gestionnaire de l'école Saint-Charles, date de 1985, il convient donc que l'on puisse bien connaître les obligations de chaque partie. M. VERCHERE, M. CABOUX, Mme VERNAY et M. GASCON seront les membres représentant le Conseil Municipal, l'association d'éducation populaire désignera 3 membres.

M. GASCON demande pourquoi la subvention allouée au RASED est supprimée.

Mme VERNAY et M. VERCHERE précisent qu'il n'y a pas eu de demande cette année.

M. GASCON informe qu'il n'est pas favorable à l'augmentation de 20% de « Cours La Ville Animation ».

Il indique qu'il pense que la subvention annuelle allouée à l'association qui a en charge la bibliothèque ne sera pas suffisante pour couvrir le versement d'un salaire à mi-temps d'une employée, en plus des autres charges. VERCHERE rappelle que jusqu'à aujourd'hui il n'y avait pas de subvention et que celle-ci sera de 11 500 euros et devrait couvrir les charges de cette association, si nécessaire un réajustement aura lieu. Il précise que la Mairie prend en charge depuis la municipalisation de la bibliothèque un emploi, l'achat des livres (environ 8 000 euros/an) et pour les années futures le coût de la réparation des livres (100 euros). Il invite la population à adhérer à l'association et participer à la vie de la bibliothèque.

Mmes et Mrs BRESSON Nancy, Jean-Claude CABOUX, Catherine DEPIERRE, Isabelle GAYMARD, Maurice GEAY, et Madeleine MATHY, respectivement présidents ou membres des bureaux des associations concernées par ces subventions, ont quitté la salle et n'ont pas pris part au vote.

Le Conseil, par treize voix pour et trois abstentions,

- APPROUVE le tableau des subventions pour l'année 2009, joint à la présente délibération,
- Dit que la dépense sera imputée au chapitre 65 du budget primitif 2009

Fixations des taux des impôts locaux pour 2009

Le Conseil à l'unanimité,

- DECIDE de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2009.
- FIXE, ainsi qu'il suit les taux d'imposition pour l'année 2009 :

| | Taux 2009 | BASES prévisionnelles 2009 | PRODUIT |
|-------------------------|-----------|----------------------------|-----------|
| Taxe d'habitation | 10,89 | 3 522 000 | 383 546 |
| Taxe foncière Bâtie | 18,70 | 4 365 000 | 816 255 |
| Taxe foncière non bâtie | 55,69 | 52 600 | 29 293 |
| TOTAL | | | 1 229 094 |

- DIT que la recette sera inscrite au Budget primitif 2009, article 7311.

Budget commune – Approbation du Budget Primitif 2009

Mme VERNAY-CHERPIN présente le budget 2009.

Mme GAYMARD exprime son désaccord vis-à-vis du projet de construction du complexe de tennis, jugé démesuré notamment en période de crise.

M. VERCHERE rappelle que les anciens terrains de tennis très isolés et vieux de plus de 30 ans, devaient être réhabilités pour plus de 150 000 euros sans pour autant en avoir un couvert, ce projet se justifie donc par :

- le choix d'une relocalisation de ces courts aux abords de la salle des sports et ceci dans une logique de regroupement des équipements sportifs,

- le court couvert permettra à d'autres activités sportives de s'y dérouler comme le Badminton et le Volley-ball ce qui désengorgera la salle des sports,

Mme GAYMARD souhaiterait que ces terrains soient ouverts à tous, même aux personnes non licenciées.

Mme DEPIERRE et M. VERCHERE informent que, comme précédemment, la location à l'heure sera toujours possible pour tous.

M. VERCHERE souhaite que ces terrains soient le plus utilisés possible par les écoles et collèges également.

M. GASCON reconnaît que ce projet pourrait dynamiser le club de tennis.

Toutefois, il reste prudent compte tenu de la menace que le calcul de la taxe professionnelle représente sur le budget (risque de diminution en période de crise quand les entreprises chôment). M. GASCON remarque, également, que le fonctionnement de la maison de santé pourrait en cas d'occupation partielle, engendrer un surcoût pour la commune, même s'il est favorable à ce projet de maison de santé.

M. VERCHERE précise qu'il n'est question ici que d'investissement et non pas de fonctionnement. Il tient à indiquer que ce projet n'engendrera pas un coût important de fonctionnement puisque le court ne sera pas chauffé.

Mme GAYMARD rappelle que la subvention du Département relative au complexe de tennis n'est que de 15%.

M. le Maire indique que d'autres partenaires sont sollicités pour ce projet et il a bon espoir d'obtenir des subventions exceptionnelles de l'Etat.

Mme VERNAY-CHERPIN explique que beaucoup de Coursiauds ayant pris leur licence de tennis sur Bourg de Thizy reviendront sur la commune. De plus, les écoles et collèges pourront bénéficier de ce nouvel équipement.

M. GASCON reconnaît que le nombre d'adhérents risque de progresser, mais regrette aussi, qu'une réflexion au niveau de l'intercommunalité n'ait pas eu lieu.

M. VERCHERE évoque les problèmes de distance que de tels équipements intercommunaux engendrent.

M. LACHIZE rappelle que notre piscine municipale créée en 1976, a bénéficié à plusieurs générations et demeure une grande réussite, malgré son coût de fonctionnement.

M. VERCHERE rappelle que la commune pourra à terme vendre les terrains des tennis actuels pour construire.

Par ailleurs, Mme DEGACHE estime le développement de la vidéosurveillance (42 000 euros cette année et 33 000 euros en 2007) disproportionné et peu efficace.

M. VERCHERE prend acte de sa remarque, rappelant que le financement est assuré par de nombreuses subventions. Il rappelle que ce projet faisait partie du programme de son équipe. Il regrette toutefois de ne pouvoir estimer les actes répréhensibles non réalisés grâce à la vidéosurveillance. Il tient à faire part de l'entrevue qu'il a eue avec le Colonel, Commandant la Gendarmerie du Département, qui lui a indiqué l'arrivée prochaine d'un nouvel adjudant de gendarmerie et qui lui a précisé que la gendarmerie de Cours La Ville sera maintenue.

Pour conclure Monsieur le Maire rappelle que cette année nos investissements seront supérieurs d'environ 40 % à la moyenne des investissements annuels de ces 4 dernières années. Une façon pour notre commune de participer au plan de relance.

Le Conseil,

Par dix huit voix pour et quatre voix contre,

- APPROUVE le budget primitif 2009
- VOTE des crédits à hauteur de :

4 803 329,00 € à la section de fonctionnement, par chapitre

2 263 124,00 € à la section d'investissement, par opération (dont 131 501,00 € de restes à réaliser en dépenses et 234 750,00 € en reste à réaliser en recettes de l'exercice 2008).

Budget annexe de la Commune – Approbation du Budget Primitif du lotissement Vercennes 2009

Mme VERNAY-CHERPIN présente le Budget du lotissement Vercennes.

M. GASCON demande si le revêtement de la route, négocié avec APPIA, indexé sur le cours du pétrole, sera réalisé cette année.

M. VERCHERE et M. LACHIZE précisent que le tapis bitumeux final de cette route sera réalisé quand une majorité de lots auront été vendus. En effet, le risque serait de détériorer cet enrobé.

Le Conseil,

Par dix huit voix pour, et quatre abstentions

- APPROUVE le budget primitif 2009 du lotissement « Vercennes »
- VOTE par chapitre des crédits à hauteur de :

→ 756 000,00 € à la section de fonctionnement

→ 690 389,00 € à la section d'investissement

M. VERCHERE remercie l'ensemble du personnel communal, l'adjointe aux finances et l'ensemble des élus pour leur bonne gestion.

M. GASCON précise que le vote défavorable de l'opposition sur le budget concerne les projets et non les rapporteurs. Il remercie Mme VERNAY-CHERPIN pour la clarté de son propos et la construction de sa présentation.

Acquisition d'un tènement immobilier

Le Conseil à l'unanimité

- AUTORISE. Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer les actes nécessaires pour procéder à l'acquisition des parcelles cadastrées AC 397 et 399 situées au lieu-dit « Les Charrières » à Cours la Ville, selon l'estimation des domaines, soit 46 360 €.
- DIT que la dépense est inscrite à la section investissement du budget primitif 2009 de la commune.

M. VERCHERE précise que le jardin de l'école Léonard de Vinci ne sera pas touché.

Bourse au permis de conduire

Le Conseil municipal à l'unanimité,

- APPROUVE les modalités techniques et financières d'attribution de la bourse au permis de conduire versé directement à l'auto-école de la Ville de COURS LA VILLE, dispensatrice de la formation.
- FIXE le montant de cette bourse à un pourcentage, variable selon l'attributaire de la bourse, du montant global de la formation dispensée par l'auto-école, plafonnée à 500 € et incluant les prestations suivantes : frais de constitution de dossier, pochette pédagogique, cours théoriques et examens blancs, 1 présentation à l'épreuve théorique du permis de conduire (le code), 26 heures de conduite sur la base de l'évaluation de départ, 1 présentation à l'épreuve pratique du permis de conduire. Toutes les prestations supplémentaires seront à la charge du jeune, aux tarifs pratiqués par l'auto-école.
- APPROUVE la convention à passer avec l'auto-école dispensant la formation aux jeunes bénéficiaires de ladite bourse.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.
- APPROUVE l'attribution, chaque année, d'une bourse au permis de conduire automobile aux trois personnes désignées par la Commission Administrative.
- DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal de l'exercice en cours, fonction 020 « Administration générale de la collectivité », chapitre 011 « charge à caractère général », article 611 « Contrats de prestations de services ».

Application des dispositions de l'article 1^{er} de la loi de finances rectificative pour 2009 codifiée à l'article L 1615-6 du code général des collectivités territoriales, pour le versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008

Le Conseil Municipal à l'unanimité ;

- PREND ACTE que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 986 317,00 Euros.
- DECIDE d'inscrire au budget de la commune 1 375 751,00 euros de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 39,48 % par rapport au montant référencé déterminé par les services de l'Etat ;
- AUTORISE le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la Commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour le Développement Social du Canton de Thizy - Conseil de la Vie Sociale du Florentin – Désignation d'un représentant au sein du Conseil de la Vie Sociale du Florentin

Le Conseil Municipal par dix huit voix pour et quatre abstentions,

- DESIGNER Madame Monique JACQUET

Pour représenter le Conseil Municipal au sein du Conseil de la Vie Sociale du Florentin

FINANCES COMMUNALES – Subventions au titre des séjours en colonie de vacances en application de la délibération du 23 décembre 2008

Le conseil à l'unanimité,

- DECIDE d'accorder au titre des subventions prévues par la délibération du 23 décembre 2008 les sommes suivantes, sachant que la participation journalière de la commune est fixée à 2,60 € pour les séjours en colonie de vacances et 1,30 € pour les séjours en centre de loisirs :
 - 491.40 € au Centre social de COURS LA VILLE au titre de séjours organisés pour les vacances de février 2009.
 - 41.60 € au Centre social de THIZY – BOURG DE THIZY – MARNAND au titre du séjour organisé au CAMP SKI ADO à CHATILLON SUR CLUSES du 07 au 14 février 2009.
- DIT que les subventions seront réglées directement aux associations concernées.
- DIT que la dépense totale d'un montant de 533.00 € sera imputée à l'article 65745 du Budget Communal 2008.

PERSONNEL COMMUNAL – Modification du tableau des effectifs

Le Conseil à l'unanimité,

Vu l'avis favorable émis par le Comité Technique Paritaire,

- DECIDE de supprimer deux postes d'adjoint administratif 2^{ème} classe à mi-temps et de créer un seul poste à temps complet du même grade, en vue d'une meilleure cohérence dans l'organisation générale de la collectivité, à compter du 01 avril 2009.
- APPROUVE le nouveau tableau des effectifs.
- DIT que la dépense sera imputée au chapitre 012 du prochain budget communal.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU RHONE – Modification du siège social

Le Conseil à l'unanimité,

- APPROUVE la modification de l'article 4.1 des statuts du SYDER telle que présentée par le rapporteur.

FINANCES COMMUNALES – Réalisation de trois courts de tennis – Subvention au titre du contrat triennal

Le conseil par dix-huit voix pour et quatre abstentions,

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès du Président du Conseil Général une subvention au titre du contrat triennal dans le cadre des équipements sportifs, programme N° 36, opération N° 1.
- DIT que cette opération est inscrite en recette d'investissement au Budget 2009 de la commune.

FINANCES COMMUNALES – Réalisation de trois courts de tennis – Demande de subvention auprès du Centre National pour le Développement du Sport (C.N.D.S.).

Le conseil par dix huit voix pour et quatre abstentions,

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Direction Régionale et Départementale de la jeunesse et des sports une subvention attribuée par le Centre National pour le Développement du Sport.
- DIT que cette opération est inscrite en investissement au Budget 2009 de la commune.

Mme DEGACHE précise que l'opposition n'est pas contre les demandes de subvention, mais bien contre le projet.

COMMUNICATIONS DES ELUS

Mr Le MAIRE

→ LOCAUX TECHNIQUES : déménagement en cours.

→ LOCATION : Bail pour une durée de 3 ans, d'un montant de 162 euros mensuel (révisable) à M. CLARIN Louis pour un logement, sis dans le bâtiment communal situé à COURS LA VILLE, 3 rue de Charlieu.

→ SECURITE : Courrier du Procureur informant la commune qu'il ne donnait pas suite à la plainte de la commune concernant la détérioration de 5 candélabres dans la nuit du 18 au 19 mai 2008 – rue des Grandes Gardes

Mme DEVEAUX

→ EMPLOIS D'ETE à LA COMMUNAUTE DE COMMUNES : finalement, contrairement à ce qui avait été annoncé, la CCPAT recrutera comme les années précédentes des jeunes pour les péages, juillet, août et les week-end de septembre (dossiers et candidatures à déposer en mairie avant le 30 avril).

→ FETE DU CENTRE SOCIAL : les 15, 16 et 17 mai prochains, stand sur le marché, fête, jeux...

→ LOCATION du MINI BUS du CENTRE SOCIAL possible pour les associations (info auprès du centre social).

→ Informe de la préparation des vacances pour les familles défavorisées.

→ Informe que le CCAS s'est réuni pour attribuer des aides aux familles (coupures de gaz, électricité, loyers et eau...), toutes les décisions ont été prises à l'unanimité des membres présents.

→ Annonce que la COMMISSION ADMINISTRATIVE se réunira le 16 avril suite au lancement de 2 offres de contrats aidés auprès de l'ANPE (Espaces verts, salle des sports, salle Michoux et accompagnement cantine). Merci à Mme COULOMB pour tout le travail accompli au sein de nos services.

Mr LACHIZE

→ DECHETTERIE : fait part de l'état d'avancement des travaux de la déchetterie de COURS LA VILLE, fermée depuis le 16 février et dont la réouverture est prévue le 18 mai. Ceci pour offrir de meilleures conditions d'accueil et de sécurité aux usagers et aussi répondre à une fréquentation de plus en plus croissante.

A cet effet, il présente aux membres du Conseil Municipal le plan de la future installation :

- à l'entrée du complexe sportif et côté gauche, à l'intérieur, se situera le local technique neuf préfabriqué, aux normes, destiné à l'agent technique, gardien de l'infrastructure et comprenant sanitaires, douche, coin repas et vestiaires.

- Ensuite, le nombre de bennes a été augmenté passant à 6, côté droit, pour recevoir déchets verts, encombrants, bois et ferrailles.

- le côté gauche offre encore trois possibilités d'installation de bennes sélectives pour placo-plâtre, cartons, gravats.

- Ensuite, à côté du local technique seront installés des cartons destinés à recevoir : petit électroménagers, téléviseurs, ordinateurs, plus certains containers pour frigidaires congélateurs, cuisinières, machines à laver, cumulus.

Un circuit a été créé, afin de faciliter le dégagement sans que les véhicules se croisent. D'autres part, la plateforme se situe à 1,80 mètre de hauteur et permet un accès plus facile aux containers.

A noter que lors du terrassement une nappe d'eau, à 1 mètre de profondeur, a été découverte, nécessitant la création d'un réseau de drainage. Il a également été constaté que les ateliers communaux mitoyens sont construits sur pilotis.

Pour palier à la fermeture, la déchetterie de Bourg de Thizy accueille les usagers du lundi au samedi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30, et pour les déchets verts tous les après-midi, plus le samedi.

Malgré l'information en amont de la fermeture, nous avons constaté la négligence de certains administrés : 3 ou 4 containers à ordures ménagères remplis de placo-plâtre, de jour comme de nuit, et la semaine dernière un container d'ordures remplis de tuiles, et cela sans compter les machines à laver, téléviseurs et cartons...

Enfin, la convention permettant l'accès à la déchetterie à la population ligérienne des communes du Cergne – La Gresle – Sevelinges – Cuinzier – Arcinges a été reconduite pour un montant de 16.23 euros/habitant payé par la communauté de Belmont de la Loire.

Le coût de ces trois déchetteries (Cours La Ville, Bourg de Thizy, Amplepuis) est de 753 000 euros HT dont 45 % subventionné par le Conseil Général.

→ Le COMPOSTAGE doit être valorisé afin d'agir durablement. Il permet de recycler chez soi, certains déchets organiques produits par la famille (tels que les restes de repas, épluchures, essuie-tout) et par le jardin (tonte de gazon, feuilles). Grâce à une dégradation naturelle de ces éléments on obtient un compost qui peut être utilisé pour le jardin. Cette pratique permet de réduire nos ordures ménagères et par conséquent d'en maîtriser les coûts.

En 2008, 450 composteurs ont été distribués. En 2009, l'opération est renouvelée par la CCPAT avec inscription en Mairie pour un composteur en bois ou plastique au prix de 20 euros.

Ce matériel bénéficie d'une subvention de 50% de la part du Conseil général.
Composter permet de réduire le poids de sa poubelle, recycler chez soi, c'est participer au développement durable.

→ **CAMPAGNE D'EFFAROUCHEMENT DES ETOURNEAUX** : depuis plusieurs semaines, des étourneaux se réfugient sur des arbres pendant la nuit au lotissement du « Soleil Levant ». Des nuisances ont été constatées par la Police Municipale. Par conséquent, M. le Député-Maire a pris un arrêté municipal en vue de réaliser une campagne d'effarouchement. Cette campagne s'effectuera par divers moyens acoustiques (cris du geai, fusées) au lever et au coucher du soleil à compter du 30 mars pour une durée d'une semaine minimum.

La Mairie de COURS LA VILLE remercie la ville de ROANNE pour le prêt du matériel et les conseils de M. DUMONT pour cette opération d'effarouchement.

Les riverains seront avertis individuellement par un communiqué dans leur boîte aux lettres ainsi que par voie de presse.

Mme VERNAY

→ Informe que le prochain CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS aura lieu le vendredi 27 mars.

→ Annonce qu'elle vient d'être élue vice-présidente du syndicat intercommunal pour l'enseignement artistique (école de musique) en charge de la commission « relation avec l'association des parents d'élèves ».

Mr CABOUX

→ Nouveaux horaires de l'antenne de l'office du tourisme.

Lundi : 10 h à 12 h

Mardi : fermé

Mercredi : 10 h à 12 h – 14 h à 16 h

Jeudi : 10 h à 12 h

Vendredi : 10 h à 12 h – 14 h à 18 h

Samedi : 10 h à 12 h

→ Ecoles :

Jacques Prévert : Pas de souci de fermeture. Déjà 12 inscriptions d'élèves nés en 2006. Actuellement 76 élèves, 21 vont partir. Reste 35, plus les 12 inscrits, 67. Seuil demandé pour 3 classes 62.

Les enfants de 2 ans sont acceptés s'ils sont nés entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 août 2007. Mais ils ne comptent pas dans les effectifs.

Les enfants de 3 ans comptent dans les effectifs s'ils sont nés entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2006.

Marcel Pagnol : maintien des 2 classes. Mais jeu d'écriture, création d'emploi : 1 poste, création d'une classe maternelle. Retrait d'emploi 1 poste, retrait de la 2^{ème}. Classe élémentaire.

Toutes les écoles souhaitent faire le pont de l'Ascension. Des courriers ont été adressés à l'inspecteur d'Académie. Attente de réponse.

Grève du 19 mars. L'ensemble des enseignants à Léonard de Vinci. Un à Jacques Prévert. Un service d'accueil a été mis en place dans les 2 établissements.

La passation du livre d'or de la fête des classes des 8 aux 9 s'est déroulée en mairie le jeudi 19 mars.

La fête des classes aura lieu le dimanche 20 septembre.

Samedi 9 mai : fête des classes en 8 et 9 du quartier de La Ville.

Mme MANARY

→ Annonce que le prochain bulletin municipal est en préparation. Il est demandé aux associations de faire parvenir en mairie leurs informations.

→ Le Téléthon, une réunion de préparation engagée avec M. CANET et toutes les associations culturelles et sportives aura lieu le 08 avril. La Mairie ne pouvant pas recevoir les dons, des représentants ont été désignés au sein d'une association. La Municipalité a choisi l'Office Culturel. M. Michel DANIERE sera président et M. Charles DELAYE trésorier.

→ Informe que régulièrement des expositions ont lieu à la Bibliothèque, en ce moment sur le thème des ours Polaires.

Mr CANET

→ Marché procédure adaptée Maîtrise d'œuvre pour le complexe de tennis : le choix du Maître d'œuvre a été réalisé en fonction de trois critères : le cabinet sélectionné est ARCHI-GONES pour un taux de rémunération de 8% soit 36 000 euros.

Il va être étudié la possibilité de mettre un revêtement de sol polyvalent type Gerflor.

→ Informe que les travaux d'éclairage du stade de la rivière sont en cours, les 4 socles ont été coulés, après 3 semaines de séchage, les mâts seront posés.

→ STADE CROIX DUMONT, vestiaires : les travaux seront bientôt réalisés, deux architectes sont intéressés pour mener les travaux : Deveraux et Dravert.

Mr LACROIX

→ Annonce que la prochaine réunion de la commission circulation aura lieu le 26 mai prochain.

QUESTIONS DIVERSES

→ **Mme MATRAY** souhaite connaître l'évolution du SPANC.

M. LACHIZE précise que le S.P.A.N.C. : Service Public d'Assainissement Non Collectif a en charge la réalisation des contrôles obligatoires, imposés par la loi sur l'eau, sur les installations d'assainissement autonome. Ces contrôles seront suivis d'un diagnostic ou d'une mise aux normes subventionnées éventuellement selon la nature des travaux.

Afin d'assainir dans un premier temps, le lac des sapins, les premiers contrôles ont été réalisés sur les communes de Ronno et Cublize, puis de Meaux la Montagne et Saint Vincent de Rhins, Thel et Ranchal. Le prochain contrôle aura lieu sur la commune de Saint Just d'Avray et après l'été sur Cours La Ville.

→ **M. BECOT** souhaiterait la mise en place d'une permanence du centre social au mois d'août, ou tout au moins la dernière semaine.

Mme DEVEAUX précise que normalement, afin que le personnel puisse prendre ses vacances, le centre est fermé au mois d'août. Elle demandera au Centre si une possibilité existe.

→ **Mme JACQUET** souhaite connaître la réglementation relative aux feux de jardins.

M. VERCHERE précise qu'un arrêté interdit les feux de jardins du 1^{er} juin au 31 août, le reste de l'année ces feux sont tolérés dans le respect des règles de bon voisinage.

→ **Mme BRESSON** demande a ce que soient rebouchés les trous et ornières rue de l'égalité.

M. LACROIX précise que cela est en cours de réalisation depuis lundi.

→ **M. GEAY** demande combien de places dispose le minibus mis à la location par le centre social.

M. VERCHERE informe que ce minibus peut accueillir 9 personnes avec le chauffeur.

La séance est levée à 23h00

Le Député - Maire
Patrice VERCHERE

